

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 décembre

2021

Nº 21-11-06

OBJET:

Convention relative au financement de l'accueil réciproque d'enfants en EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants) – Communauté de communes de Forez-Est et communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Bonnet-les-Oules.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Céline BENNICI

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE - Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE - Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à Geneviève NIGAY — Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Georges DUBESSET à Romain MONTELIMARD - Aurélie DESBREE à Marie-Hélène BOUILHOL.

Membre absent, excusé:

Thomas ROHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211214-21-11-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/202 Affichage : 15/12/2021



OBJET DE LA DELIBERATION:

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL RECIPROQUE D'ENFANTS EN EAJE (ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS) — COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST ET COMMUNES DE SAINT-GALMIER, CHAMBOEUF ET SAINT-BONNET LES OULES

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, rappelle la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2019 approuvant la convention de financement relative à l'accueil et à l'admission d'enfants en structure petite enfance entre la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et les communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint Bonnet les Oules du 1^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2021, moyennant une participation financière de 1,31 € par heure facturée.

Considérant la nécessité pour les familles des communes de Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Bonnet-Les-Oules, et de la CCFE de pouvoir recourir à l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de leur choix pour la garde de leur(s) enfant(s) âgés de 0 à 6 ans, Considérant l'intérêt de la population, indépendamment de sa commune de résidence, de pouvoir recourir à la structure répondant au mieux à leur besoins, en termes de proximité, de localisation sur le trajet ou lieu de travail du parent, de projet d'établissement, Considérant l'intérêt des trois communes et de CCFE de favoriser un accueil réciproque des

Il est proposé d'établir une nouvelle convention, du 1er août 2021 au 31 décembre 2024, sur les mêmes bases que la précédente, participation financière de 1,31 € par heure facturée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

enfants dans les différents EAJE du territoire,

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 15 décembre 2021.

LE MAIRE, Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211214-21-11-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021 Affichage : 15/12/2021